



GUIDE DES DROITS SOCIAUX 2026

**Chacun de
nous peut se
retrouver en
difficulté**



TABLE DES MATIÈRES

CENTRES D'ACTION SOCIALE EN RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE	5
GUIDE DES DROITS SOCIAUX	7
AIDE SOCIALE FINANCIÈRE.....	8
AIDE SOCIALE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE	9
ALLOCATION COMPLÉMENTAIRE.....	10
ALLOCATION FAMILIALE	11
BOURSE D'ÉTAT	12
RÉDUCTION DES FRAIS DE L'ÉCOLE MATERNELLE	13
SUBVENTION AU LOYER	14
SUBVENTION POUR LES REPAS SCOLAIRES.....	15
PROGRAMMES POUR PERSONNES EN DIFFICULTÉ	16
AUTRES FORMES D'AIDE FINANCIÈRE	17
FORMES D'AIDES	20
L'AIDE EUROPÉENNE AUX PLUS DÉMUNIS	21
AUTRES PROGRAMMES FINANCÉS PAR L'UE	22

CENTRES D'ACTION SOCIALE EN RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE

- | | |
|--|---|
| <p>1 CENTRE D'ACTION SOCIALE CELJE
Opekarniška cesta 15b,
3000 Celje
03 777 98 11
gp-csd.celje@gov.si</p> | <p>5 CENTRE D'ACTION SOCIALE KOROŠKA
Ozka ulica 1,
2380 Slovenj Gradec
08 181 03 01
gp-csd.koros@gov.si</p> |
| <p>2 CENTRE D'ACTION SOCIALE DOLENJSKA ET BELA KRAJINA
Resslova ulica 7b,
8000 Novo mesto
07 393 26 40 07 393 26 70
gp-csd.dolbk@gov.si</p> | <p>6 CENTRE D'ACTION SOCIALE LJUBLJANA
Dalmatinova ulica 2,
1000 Ljubljana
01 475 08 50
gp-csd.ljubl@gov.si</p> |
| <p>3 CENTRE D'ACTION SOCIALE GORENJSKA
Koroška cesta 21,
4000 Kranj
04 620 48 00
gp-csd.goren@gov.si</p> | <p>7 CENTRE D'ACTION SOCIALE MARIBOR
Zagrebška cesta 72,
2000 Maribor
02 250 66 00
gp-csd.marib@gov.si</p> |
| <p>4 CENTRE D'ACTION SOCIALE PRIMORSKA DU SUD
Prisoje 1,
6000 Koper
05 66 34 534
gp-csd.jprim@gov.si</p> | <p>8 CENTRE D'ACTION SOCIALE SLOVÉNIE CENTRALE – EST
Masljeva ulica 3,
1230 Domžale
01 724 63 70
gp-csd.osvzh@gov.si</p> |



- | | |
|--|--|
| <p>9 CENTRE D'ACTION SOCIALE
SLOVÉNIE CENTRALE – OUEST
Ljubljanska cesta 9,
1330 Kočevje
05 969 44 19
gp-csd.oszah@gov.si</p> | <p>12 CENTRE D'ACTION SOCIALE
SAVINJSKO-ŠALEŠKA
Stari trg 35,
3320 Velenje
03 777 30 60
gp-csd.sasal@gov.si</p> |
| <p>10 CENTRE D'ACTION SOCIALE
POMURJE
Slovenska ulica 41,
9000 Murska Sobota
02 585 85 40
gp-csd.pomur@gov.si</p> | <p>14 CENTRE D'ACTION SOCIALE
PRIMORSKA DU NORD
Delpinova ulica 18/B,
5000 Nova Gorica
05 330 29 70
gp-csd.sprim@gov.si</p> |
| <p>11 CENTRE D'ACTION SOCIALE
POSAVJE
Trg Matije Gubca 1,
8270 Krško
07 499 20 00
gp-csd.posav@gov.si</p> | <p>15 CENTRE D'ACTION SOCIALE
BASSE-PODRAVJE
Trstenjakova ulica 5a,
2250 Ptuj
02 787 56 00
gp-csd.sppod@gov.si</p> |
| <p>12 CENTRE D'ACTION SOCIALE
PRIMORSKO – NOTRANJSKA
Novi trg 6,
6230 Postojna
05 700 12 26
gp-csd.primn@gov.si</p> | <p>16 CENTRE D'ACTION SOCIALE
ZASAVJE
Mestni trg 5a,
1420 Trbovlje
03 777 33 06
gp-csd.zasav@gov.si</p> |

GUIDE DES DROITS SOCIAUX

Chacun d'entre nous peut se retrouver en difficulté

Chacun de nous peut se retrouver en difficulté sociale. La mission de l'État est d'apporter son aide dans de telles situations. Le guide que vous tenez entre vos mains vous aidera à déterminer à quelles prestations financières, subventions et réductions de paiement vous pouvez prétendre, ainsi que la manière de faire valoir vos droits.

Introduisez votre demande auprès du centre d'action sociale du lieu de votre résidence permanente. Vous pouvez le faire en personne, par courrier ou sur le portail de l'administration en ligne (e-uprava) pour les allocations familiales, les réductions de frais de garde d'enfants et la bourse d'État. Les travailleurs sociaux des centres d'action sociale ont pour mission de vous présenter de manière compréhensible vos droits, ainsi que les éventuelles conditions, procédures et conséquences de leur exercice. Les professionnels vous offrent également leur aide pour remplir les demandes. Ils peuvent également vous orienter vers divers programmes et services destinés à vous aider à surmonter les difficultés auxquelles vous êtes confronté(e).

Attention!

Tous les montants indiqués dans la brochure sont valables au 1^{er} mars 2026.

AIDE SOCIALE FINANCIÈRE



Vous n'avez pas d'argent ou vous et votre famille vivez avec de faibles revenus?

L'aide sociale financière est le mécanisme fondamental le plus important de l'État-providence qui garantit aux ménages en situation de précarité matérielle un revenu minimum leur permettant de subvenir à leurs besoins.

Bénéficiaires

L'aide sociale financière est accordée aux ménages à faibles revenus et en situation de précarité matérielle, à hauteur de la différence entre leurs propres revenus et le revenu minimum. Le revenu minimum pour une personne seule s'élève actuellement à 507,43 euros. Pour une famille de quatre membres (deux enfants), dans laquelle un adulte est salarié et l'autre sans emploi, le montant s'élève par exemple à 1 654,22 euros.

Attention!

Le montant de l'aide sociale financière dépend du nombre de membres de la famille et de leur statut. Vous pouvez donc y avoir droit même si vos revenus dépassent 507,43 euros et, dans certains cas, même si vous avez un emploi et percevez un salaire.

AIDE SOCIALE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE



Avez-vous besoin d'une aide ponctuelle pour le chauffage ou d'autres dépenses exceptionnelles? Avez-vous besoin d'aide pour couvrir les conséquences d'une catastrophe naturelle ou autre?

L'aide sociale financière exceptionnelle est destinée à couvrir des dépenses de subsistance imprévues, que la famille ne peut pas assumer elle-même. Elle est accordée pour couvrir les frais d'électricité, l'achat d'un lave-linge, d'une cuisinière, de bois de chauffage ou d'autres besoins similaires.

Bénéficiaires

Le montant de l'aide dépend de la taille de la famille. Une personne seule qui ne travaille pas peut recevoir un maximum de 507,43 euros par mois, soit 1 014,86 euros par an. Une famille de quatre personnes composée de deux adultes au chômage et de deux enfants en âge scolaire peut recevoir au maximum 1 395,43 euros par mois et 2 790,86 euros par an. En cas de tremblement de terre, d'inondation, de tempête, d'autres catastrophes naturelles et de force majeure, des montants plus élevés sont accordés, à savoir trois fois le montant mensuel pendant un an.

Attention!

Vous pouvez également avoir droit à une aide sociale financière exceptionnelle même si vous dépassez le plafond de revenus applicable à l'aide sociale régulière. L'appréciation de l'éligibilité relève de l'appréciation discrétionnaire du travailleur social au centre d'action sociale.

Demandez l'aide exceptionnelle avant l'apparition de dettes, car elle n'est généralement pas accordée pour le paiement des dettes.

ALLOCATION COMPLÉMENTAIRE



Vous vivez avec une pension très faible? Vous êtes bénéficiaire d'une pension de vieillesse, de retraite anticipée, d'invalidité ou de réversion? Vous avez plus de 63 ans (femmes) ou 65 ans (hommes)? Vous êtes dans l'incapacité permanente de travailler ou inapte au travail, et vous vivez avec de faibles revenus?

L'allocation complémentaire est un droit qui est accordé en complément de l'aide sociale financière. Elle est accordée aux personnes âgées ou dans l'incapacité permanente de travailler et qui ne peuvent assurer leur propre sécurité matérielle en raison de circonstances indépendantes de leur volonté.

Bénéficiaires

Sont éligibles à l'allocation complémentaire les personnes seules en situation de précarité matérielle dont le revenu ne dépasse pas 745,92 euros, ce qui constitue également un instrument d'aide pour les retraités percevant une pension inférieure à ce montant. Comme pour l'aide sociale financière, le plafond d'éligibilité à l'allocation complémentaire peut être plus élevé, en fonction du nombre et du statut des membres de la famille.



ALLOCATION FAMILIALE

Avez-vous des enfants?

L'allocation familiale est un transfert de base accordé aux familles dans le cadre de la politique familiale. L'allocation familiale est versée à un parent pour un enfant résidant de manière permanente ou temporaire en République de Slovénie et qui vit effectivement en République de Slovénie jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 18 ans.

Bénéficiaires

Toutes les familles dont le revenu mensuel net moyen par membre du foyer ne dépasse pas 1 328,28 euros sont éligibles à l'allocation familiale. En fonction de vos revenus, vous pouvez recevoir entre 25,70 euros et 147,69 euros par mois pour un enfant, et un peu plus pour chaque enfant supplémentaire. Les familles aux revenus plus élevés reçoivent moins, tandis que les familles aux revenus les plus faibles reçoivent le maximum.

Attention!

Pour les enfants vivant dans une famille monoparentale, l'allocation familiale est majorée de 30 % en fonction de la tranche de revenus de la famille.

BOURSE D'ÉTAT



Vous éprouvez des difficultés à subvenir aux besoins de vos enfants pendant leur scolarité ou leurs études? Ou éprouvent-ils des difficultés eux-mêmes?

La bourse d'État est également destinée aux élèves et étudiants issus de familles en situation de précarité matérielle. Il s'agit d'une aide financière permettant aux élèves et aux étudiants à faibles revenus de poursuivre leurs études.

Bénéficiaires

Comme pour l'allocation familiale, tous les élèves et étudiants issus de ménages dont le revenu mensuel net moyen par membre de la famille ne dépasse pas 1 328,28 euros sont éligibles à la bourse d'État. En fonction du revenu du ménage, la bourse peut varier de 34,10 euros à 141,15 euros par mois pour un enfant jusqu'à 18 ans, et de 68,20 euros à 282,29 euros par mois pour un élève ou un étudiant de plus de 18 ans. Le montant de base peut être augmenté d'une prime de réussite, d'une allocation de logement et d'une allocation pour les boursiers ayant des besoins particuliers. Comme pour l'allocation familiale, les jeunes issus de familles à revenus plus élevés reçoivent moins, tandis que ceux issus des familles aux revenus les plus faibles reçoivent le maximum.

Attention!

Le travail des étudiants dont la rémunération ne dépasse pas le montant brut du salaire minimum mensuel n'est pas pris en compte pour l'obtention d'une bourse d'État, d'allocation familiale, d'une réduction des frais de crèche ou de l'école maternelle et d'une subvention pour les repas scolaires.

RÉDUCTION DES FRAIS DE L'ÉCOLE MATERNELLE



Les frais de l'école maternelle pèsent-ils lourdement sur votre budget familial?

Si votre enfant est inscrit dans une école maternelle publique, une école maternelle privée sous concession ou une école maternelle privée financée par le budget municipal, vous avez probablement droit à une réduction des frais de l'école maternelle.

Bénéficiaires

Si le revenu mensuel moyen de votre famille ne dépasse pas 1 328,28 euros par membre de la famille, vous avez droit à une réduction des frais de l'école maternelle. En fonction de vos revenus, le paiement peut varier de 77 % à 0 % du prix réel.

Attention!

Si vous avez deux enfants scolarisés en même temps à l'école maternelle, vous êtes exonéré du paiement pour le plus jeune. Vous êtes également exonéré du paiement de l'école maternelle pour le troisième enfant et pour chaque enfant supplémentaire de la même famille.

SUBVENTION AU LOYER



Il ne vous reste plus rien après avoir payé votre loyer et vos charges?

Si vous n'êtes pas propriétaire de votre logement et que vos revenus sont faibles, vous pouvez peut-être bénéficier d'une subvention au loyer. Vous avez droit à cette subvention si vous êtes locataire d'un logement locatif public, d'un logement locatif public avec services d'assistance, d'un logement locatif de fonction, d'un logement locatif du marché privé, d'un logement locatif à usage spécifique ou d'une unité d'habitation.

Bénéficiaires

Vous ne pouvez demander la subvention pour un loyer du marché privé que si vous n'avez pas été sélectionné lors d'un appel à candidatures pour un logement social, ou si aucun appel à candidatures n'a été publié dans votre commune de résidence permanente au cours de l'année écoulée. Pour obtenir la subvention, adressez-vous au centre d'action sociale compétent avec une copie de votre contrat de location.

Attention!

Si vous remplissez les conditions de revenus, la subvention au loyer est un droit et vous n'êtes pas obligé d'en informer votre propriétaire.

SUBVENTION POUR LES REPAS SCOLAIRES



Avez-vous des difficultés à payer les frais de repas de vos enfants?

Vous pouvez demander à bénéficier d'une réduction ou d'une exonération des frais de repas scolaires.

Bénéficiaires

Vous avez droit à une subvention de 100 % pour le goûter du matin et/ou le déjeuner des élèves, à savoir: pour le goûter si votre revenu mensuel net moyen par membre de la famille ne dépasse pas 711,12 euros, et pour le déjeuner si votre revenu mensuel net moyen par membre de la famille ne dépasse pas 563,51 euros. Vous avez droit à 50 % de la subvention pour les repas scolaires si votre revenu net mensuel moyen par membre de la famille se situe entre 563,51 euros et 711,12 euros. Vous avez droit à une subvention entre 40 % et 100 %, en fonction de vos revenus, pour le goûter du matin si votre revenu mensuel net moyen par membre de la famille ne dépasse pas 858,67 euros.

Attention!

Les élèves placés dans des familles d'accueil, les demandeurs d'asile, les institutions pour l'éducation des enfants et des adolescents ayant des besoins spéciaux, ou les foyers pour élèves, peuvent également bénéficier de goûters gratuits s'ils fréquentent l'école en dehors de l'institution.

Si vous avez droit à l'allocation familiale ou à une bourse d'État, vous n'avez pas besoin de faire une demande, car l'école tiendra compte de la subvention légale lors de l'émission de la facture. Si vous n'êtes pas éligible à l'allocation familiale ou à la bourse d'État, vous devez déposer une demande spécifique pour bénéficier de la subvention.

PROGRAMMES POUR PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Avez-vous besoin d'aide en raison de violences familiales ou d'abus, pour un hébergement d'urgence, une aide en matière de garde des enfants, de problèmes de dépendance ou d'un sentiment d'impuissance face à d'autres circonstances difficiles?

Les centres d'action sociale, en coopération avec d'autres organisations et prestataires, proposent un large éventail de programmes de soutien, de refuges, d'hébergements d'urgence, de conseils et d'autres formes d'aide qui sont là pour vous aider en cas de difficulté.

Si vous vous trouvez dans une situation difficile, contactez le centre d'action sociale compétent. Vous pouvez vous présenter à un entretien sans rendez-vous et pendant les heures de bureau officielles, mais en cas d'urgence, un professionnel de permanence est également disponible pendant les heures d'ouverture du centre d'action sociale. Des professionnels vous aideront à déterminer vos difficultés, en tenant compte de vos attentes et en vous proposant des solutions. Après un entretien préliminaire, ils vous informeront des services sociaux et des prestations auxquels vous avez droit, vous expliqueront comment en bénéficier, quelles sont vos obligations, quels sont les réseaux d'aide et les programmes de soutien qui sont à votre disposition.

Attention!

Les travailleurs sociaux s'engagent à respecter l'anonymat et le libre arbitre de leurs interlocuteurs. N'hésitez pas à demander de l'aide, même si vous vous trouvez dans une situation difficile en raison d'une toxicomanie ou d'autres circonstances aggravantes.

Si vous êtes victime de violence et que vous craignez les procédures officielles, les travailleurs sociaux ont le devoir de vous soutenir et de vous aider, même si vous ne décidez pas de porter plainte.

AUTRES FORMES D'AIDE FINANCIÈRE

ALLOCATION FUNÉRAIRE ET INDEMNITÉ DE DÉCÈS

Êtes-vous confronté(e), en plus de la perte d'un proche, à une perte de revenus et à des frais funéraires élevés?

L'ALLOCATION FUNÉRAIRE et L'INDEMNITÉ DE DÉCÈS sont destinées à apporter une aide financière aux membres de la famille (proches) d'une personne décédée qui ont droit à l'aide sociale ou à l'allocation complémentaire, ou qui vivent avec de faibles revenus. L'allocation funéraire est destinée exclusivement à couvrir les frais d'obsèques.

DROIT AU PAIEMENT DE LA COTISATION DE L'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE et DROIT AU PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION OBLIGATOIRE À L'ASSURANCE MALADIE Êtes-vous sans assurance maladie obligatoire et craignez-vous d'être facturé pour une consultation médicale?

Au centre d'action sociale, vous pouvez — dans le cadre d'une demande d'aide sociale financière, d'allocation complémentaire ou au moyen d'une demande distincte — solliciter la prise en charge de la cotisation pour l'assurance maladie obligatoire ainsi que la prise

en charge de la contribution obligatoire à l'assurance maladie. Ces droits sont accordés aux personnes qui ne sont pas assurées et qui remplissent les conditions d'octroi de l'aide sociale, aux personnes qui n'ont pas droit à l'aide sociale uniquement en raison d'un motif imputable à leur propre conduite, ainsi qu'aux personnes qui ont droit à une allocation complémentaire et à leurs partenaires, pour autant qu'ils disposent d'une résidence permanente en République de Slovénie. Le droit à la prise en charge de la cotisation pour l'assurance maladie obligatoire est également accordé aux personnes âgées de plus de 18 ans qui sont placées dans une famille d'accueil ou dans un établissement résidentiel.

ATTENTION!

Les personnes pour lesquelles la République de Slovénie prend en charge la contribution obligatoire à l'assurance maladie sur la base d'une décision du centre d'action sociale bénéficient automatiquement également de la prise en charge de la cotisation à l'assurance obligatoire pour les soins de longue durée. Aucune décision distincte n'est rendue à ce sujet.

EXONÉRATION DU PAIEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION STANDARD AUPRÈS D'UN PRESTATAIRE DE SOINS DE LONGUE DURÉE EN ÉTABLISSEMENT

Avez-vous des difficultés à régler les frais de prise en charge, d'hébergement ou de restauration dans un établissement pour personnes âgées ou dans d'autres institutions de protection sociale, que ce soit pour vous-même ou pour un proche?

Vous pouvez bénéficier d'une exonération partielle ou totale si le centre d'action sociale décide, sur la base de votre demande et de votre situation financière, que vous n'êtes pas en mesure d'assumer le coût des soins.

FORMES D'AIDES

Les prestations financières auxquelles vous pouvez prétendre:

- aide sociale financière,
- aide sociale financière exceptionnelle,
- allocation complémentaire,
- allocation familiale,
- bourse d'État,
- allocation funéraire (aide sociale financière exceptionnelle pour couvrir les frais d'obsèques),
- indemnité de décès (aide sociale financière exceptionnelle unique après le décès d'un membre de la famille).

Les subventions et les réductions de paiement auxquels vous pouvez prétendre:

- réduction des frais pour l'école maternelle,
- subvention des repas scolaires,
- subvention pour le déjeuner des élèves,
- subvention de loyer,
- exonération du paiement des services de sécurité sociale,
- exonération du paiement de la prise en charge des frais d'hébergement et de restauration standard auprès d'un prestataire de soins de longue durée en établissement,
- droit au paiement de la contribution obligatoire à l'assurance maladie
- droit au paiement de la cotisation de l'assurance maladie obligatoire

L'aide européenne aux plus démunis:

- aide sous forme de denrées alimentaires,
- mesures d'accompagnement.

Programmes de protection sociale et autres programmes

Les centres d'action sociale et les organisations non gouvernementales en Slovénie proposent 208 programmes:

- réinsertion sociale des toxicomanes,
- programmes de santé mentale,
- programmes pour personnes sans-abri,
- programmes pour personnes âgées,
- programmes pour enfants et jeunes,
- programmes de prévention de la violence,
- programmes pour personnes en situation de handicap,
- programmes destinés aux Roms,
- programmes de soutien aux familles,
- centres multigénérationnels,
- promotion du volontariat et de la migration.

Les centres d'action sociale proposent les services suivants:

- première assistance sociale,
- assistance personnelle,
- aide aux victimes d'infractions pénales,
- soutien familial à domicile (aide familiale à domicile, service social),
- soins en institution,
- gestion, soins, et emploi dans le cadre de conditions spécifiques,
- aide aux travailleurs dans les entreprises, les établissements et auprès d'autres employeurs.

L'AIDE EUROPÉENNE AUX PLUS DÉMUNIS

Avez-vous des difficultés à payer vos frais alimentaires?

Dans les points de distribution de la Croix-Rouge, de Caritas Slovénie et du Centre de la jeunesse de Prlekija, vous pouvez demander une aide cofinancée par les fonds européens sous la forme de colis alimentaires contenant des denrées de base telles que de la farine, du lait, des pâtes, du riz, de l'huile, des légumes en conserve (haricots, tomates pelées) et de la confiture.

Vous sentez-vous seul dans votre détresse?

Lorsque vous recevrez votre colis alimentaire, vous pourrez participer à diverses actions d'accompagnement menées par la Croix-Rouge, Caritas Slovénie et le Centre de la jeunesse de Prlekija sur les lieux de distribution. Ils tenteront de résoudre votre situation de détresse personnelle au moyen de discussions et de conseils psychosociaux individuels ou familiaux. Vous pouvez assister à des conférences et à des cours de formation sous forme d'ateliers et d'activités de mise en réseau, où vous pourrez acquérir de nouvelles compétences et renforcer et élargir votre réseau social.

Bénéficiaires

Chômeurs et salariés en situation de précarité financière, personnes touchées par des catastrophes naturelles, parents isolés avec un (ou plusieurs) enfant(s), retraités percevant une faible pension, personnes vivant seules (en particulier les ménages composés d'une seule personne âgée de 65 ans et plus), sans-abri, groupes de personnes marginalisées (Roms, réfugiés, immigrés, etc.) et personnes qui se sont retrouvées dans une situation difficile à la suite d'une maladie ou d'un accident.

AUTRES PROGRAMMES FINANCÉS PAR L'UE

CENTRES MULTIGÉNÉRATIONNELS +

Vous souhaitez passer du temps avec vos proches et profiter pleinement de votre temps libre et/ou de celui de votre famille?

Rendez-vous au centre multigénérationnel le plus proche de chez vous et participez aux nombreuses activités et programmes destinés aux familles, aux adultes, aux adolescents et aux enfants. Des conférences, des ateliers et des événements gratuits sont organisés pour offrir des loisirs de qualité. C'est une excellente occasion de développer et de renforcer ses compétences, de rencontrer d'autres personnes et d'acquérir de nouvelles expériences.

N'hésitez pas à vous rendre dans le centre multigénérationnel le plus proche de chez vous:

<https://www.gov.si teme/vecgeneracijski-centri/>

L'ACTIVATION SOCIALE +

Cherchez-vous de nouveaux défis et possibilités pour votre développement personnel ainsi que pour améliorer vos perspectives d'emploi?

Participez aux diverses activités des programmes d'activation sociale+, grâce auxquelles vous pourrez acquérir une expérience et des compétences précieuses pour votre développement personnel et professionnel. Participez à des ateliers pratiques et à des sessions de formation dans un environnement local détendu avec des prestataires locaux, où vous renforcerez vos compétences et établirez des contacts importants avec des employeurs.

Prestataires des programmes d'activation sociale près de chez vous:

<https://www.gov.si teme/ukrepi-na-podroczju-socialnega-varstva/>.



Sofinancira
Evropska unija

L'APPRENTISSAGE PAR PROJET POUR LES JEUNES ADULTES (PUM-O+)

Vous avez entre 15 et 29 ans, vous n'avez pas terminé vos études secondaires et vous êtes sans emploi?

Alors, le programme PUM-O+ est le bon choix! Rendez-vous au bureau régional de l'Agence pour l'emploi de la République de Slovénie le plus proche de chez vous et participez au programme, où des experts spécialisés vous aideront à développer de nouvelles compétences, vous soutiendront dans votre réinsertion dans le système éducatif et vous prépareront à intégrer le marché du travail avec succès. Plus d'informations sur <https://www.gov.si/zbirke/projekti-in-programi/projektno-ucenje-mlajsih-odraslih-pumo>.

ATELIERS D'APPRENTISSAGE +

Vous êtes au chômage depuis longtemps et souhaitez bénéficier d'un accompagnement personnalisé approfondi en matière d'orientation professionnelle ou d'un travail en équipe?

Acquérez de nouvelles connaissances et compétences grâce à une formation pratique dans le cadre de l'entrepreneuriat social, avec le soutien d'un mentor et d'un coach professionnel de l'Agence pour l'emploi de la République de Slovénie, et assurez-vous de meilleures possibilités sur le marché du travail grâce à un emploi subventionné en rejoignant le programme Ateliers d'apprentissage+. Rendez-vous au bureau de l'Agence pour l'emploi de la République de Slovénie le plus proche pour obtenir des conseils sur les possibilités et les conditions d'adhésion au programme. Plus d'informations sur <https://www.gov.si/zbirke/projekti-in-programi/ucnedelavnice/>.



Sofinancira
Evropska unija

TRANSITION DES JEUNES +

Êtes-vous un jeune de moins de 26 ans inscrit dans des programmes spécifiques ou adaptés d'éducation et de formation et rencontrez-vous d'importantes difficultés ou obstacles à l'emploi? Vous pouvez alors participer au projet Transition des jeunes +, qui propose une formation adaptée, une expérience pratique auprès d'employeurs ainsi qu'un accompagnement dans le choix d'une profession. Le projet Transition des jeunes + comprend également la mise en place d'un réseau professionnel, une formation par des conseillers d'orientation et le renforcement des compétences de base, tout en élaborant des propositions visant à compléter les normes applicables à la réadaptation professionnelle. Grâce à une vision claire de ses effets à long terme, ce projet constitue une importante opportunité de développement pour l'ensemble du système de soutien aux jeunes ayant des besoins particuliers.

Pour plus d'informations: <https://www.prehodmladih.si>.

CENTRES ROMS POLYVALENTS +

Êtes-vous membre de la communauté rom? Nous vous invitons à vous rendre dans l'un des neuf Centres roms polyvalents + (CRP +), situés à Kočevje, Ribnica, Novo mesto, Trebnje, Metlika, Šentjernej, Krško, Murska Sobota et Lendava. Nous vous proposerons un accompagnement en matière d'éducation, d'emploi, d'accès aux services et d'intégration dans la société au sens large. Les CRP + offrent un environnement sûr permettant de développer des compétences, d'obtenir un soutien face aux défis du quotidien et d'améliorer la qualité de vie. Pour les communes et les institutions locales, ils favorisent une coopération renforcée, une meilleure coordination des services et une meilleure compréhension des besoins de la population rom. Pour plus d'informations: <https://www.gov.si/novice/2025-07-31-izbrani-projektivecnamenskih-romskih-centrov/>.



Sofinancira
Evropska unija

LES DROITS SOCIAUX SONT VOS DROITS!

Conception et impression: Tisk Žnidarič, d.o.o., quatrième édition, mai 2026



REPUBLIKA SLOVENIJA
MINISTRSTVO ZA DELO, DRUŽINO,
SOCIALNE ZADEVE IN ENAKE MOŽNOSTI



Sofinancira
Evropska unija

